

## **FORMATION INITIALE AMIANTE OPÉRATEUR DE CHANTIER SS4**

### ▪ **Objectifs**

Être capable d'identifier le risque amiante, ses effets sur la santé, les exigences des réglementations, travail, environnement, transport et leurs évolutions, d'appliquer les mesures de protection collectives, d'utiliser et d'entretenir les équipements de protection individuelles, d'appliquer les procédures de travail recommandées, les modes opératoires et les procédures de contrôle, de signaler les situations dangereuses, de réagir face à une situation anormale et d'en informer l'encadrement, et de participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention.

|   |  |
|---|--|
| ▪ <b>Durée</b> : 14 heures soit 2 jours                 | ▪ <b>Nombre de stagiaires</b> : 4 à 10 participants  |
| ▪ <b>Lieu et horaires</b> : à définir selon vos besoins | ▪ <b>Accessibilité</b> : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap |
| ▪ <b>Tarif</b> : sur demande                            | ▪ <b>Délai d'accès</b> : 24 heures minimum   |

### ▪ **Public**

Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

### ▪ **Prérequis**

Être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.  
Visite médicale préalable à la formation obligatoire.

### ▪ **Profil du ou des formateurs**

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

#### **Méthodes mobilisées**

Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation  
Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)  
Un livret de formation pour chaque stagiaire

#### **Modalités d'évaluation**

Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention  
**ÉVALUATIONS**

- Théorique : QCM et/ou un questionnaire à réponses courtes
- Pratique : analyse d'une situation concrète

MAGER PRO

Siège social : 1 Impasse du Marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice - 03 25 73 58 85

Agence de Reims : ZI Farman, 6 Rue André Rieg 51100 Reims - 03 26 86 32 50

Email : [contact@magerpro.com](mailto:contact@magerpro.com) - Site internet : [www.magerpro.com](http://www.magerpro.com)

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

### **MODULE 1 : IDENTIFIER LE RISQUE AMIANTE**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

### **MODULE 2 : IDENTIFIER LES EXIGENCES DES RÉGLEMENTATIONS « TRAVAIL » « ENVIRONNEMENT » ET « TRANSPORT » ET LEURS ÉVOLUTIONS**

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactive...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Droits individuel et collectif des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Rôles des représentants du personnel
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Élimination des déchets

### **MODULE 3 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVES**

- Opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement :
  - méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
  - procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
  - procédures d'entrée et de sortie de zone
  - rôle des équipements de protection collective, leur utilisation selon les consignes établies
  - principes de ventilation et captage des poussières à la source
  - procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

### **MODULE 4 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES**

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés Equipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérification, entretien, maintenance
- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

### **MODULE 5 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES PROCÉDURES DE TRAVAIL RECOMMANDÉES, LE MODE OPÉRATOIRE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE**

- Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Modes opératoires et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail
- Procédures de contrôle en cours d'intervention

### **MODULE 6 : SIGNALER LES SITUATIONS DANGEREUSES, EN INFORMER L'ENCADREMENT, SAVOIR RÉAGIR FACE À UNE SITUATION ANORMALE**

- Détection des dysfonctionnements des Moyens de Protection Collective (MPC), Equipements de Protection Individuelle (EPI)